



réunion du 11 mai 2004

PRE-CAP ATTAP 2 2003

(attachés principaux 2^{ème} classe)

+ divers (AAP 1 ; réforme du statut,
examen pro...)

- Nombre de promouvables : 477
- Nombre de proposés par leur direction : 74
- Nombre de promotions au choix : 6
 - **Conditions réglementaires d'accès à la promotion**
 - Justifier au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi d'au moins 7 ans de services effectifs dans un corps de catégorie A
 - Compter au moins 1 an dans le 9^{ème} échelon du grade d'attaché
 - **Pas de conditions de fait = examen du dossier en CAP**
- Les syndicats ont demandé l'examen par la DPMA de dossiers supplémentaires d'agents « méritants » aussi d'être proposés...
- SUD Centrale a demandé qu'un bilan du concours Sapin de titularisation soit fait aux élus en CAP
- **Remarques sur attachés principaux 1ère classe :**
 - compte tenu des surnombres que le budget a demandé de résorber, il n'y a plus de promotions depuis 2 ans
 - la DPMA estime que cette année 15 postes devraient être disponibles pour 80 à 100 attachés principaux promouvables d'ici à la fin de cette année
 - les syndicats ont demandé que la DPMA fasse passer les agents à l'ancienneté
- **Réforme du statut des attachés** (cf groupe de travail DPMA/Syndicats) :

- le budget a refusé la fusion des 2 classes de principaux par anticipation de la réforme demandée par le MINEFI qui est toujours à l'étude à la Fonction Publique et dont on nous assure qu'elle n'est pas enterrée...
 - **Examen professionnel d'attaché principal** (automne 2004) :
 - c'est la lettre L qui a été tirée au sort
 - **Attachés en DRIRE** :
 - il a été demandé à la DPMA d'examiner leur situation compte tenu du transfert aux régions des aides individuelles aux entreprises dans le cadre de la décentralisation
 - **Demandes d'intégration dans le corps des attachés MINEFI** :
 - s'il s'agit de missions temporaires (Accord par exemple), la DPMA les refuse
- ➔ tous les syndicats de centrale sont dans l'attente d'une réponse favorable du budget et de la Fonction Publique sur les propositions de réforme statutaire issues du groupe de travail « attachés »**